



## **SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES**

**PROCÈS-VERBAL** de la huitième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 22 janvier 2003 à 9 h 30, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.

**Confirmé le 26 mars 2003**

**Procès-verbal de la huitième réunion de la Sous-commission des études  
de l'Université du Québec en Outaouais  
tenue le mercredi 22 janvier 2003 à 9 h 30, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.**

---

<b>MEMBRES</b>	<b>PRÉSENT</b>	<b>ABSENT</b>
Beaufils, Alain Professeur Département des sciences administratives	X	
Coutu, Sylvain Professeur Département de psychoéducation et de psychologie	X	
Dallaire, François Chargé de cours Département des sciences administratives	X	
Gagnon, Serge Professeur Département de travail social et des sciences sociales	X	
Lequin, Jacques-André Professeur Département des relations industrielles	X	
Lussier, Madeleine Directrice Module des sciences comptables	X	
Pelletier, Daniel Doyen des études Décanat des études	X	
Sinclair, Francine Professeure Département des sciences de l'éducation	X	
<b>OBSERVATEURS</b>		
Beaudoin, Michèle Adjointe à la gestion modulaire Décanat des études	X	
Tessier, Pierre Directeur de la bibliothèque	X	
<b>SECRÉTAIRE</b>		
Fortin, Évelyne Agente de recherche Décanat des études	X	

Le président de la Sous-commission des études, monsieur Daniel Pelletier doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 35.

---

## 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Alain Beaufils  
appuyée par monsieur Serge Gagnon  
les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion:

- 2 - Période d'information et questions
- 3 - Procès-verbal de la septième réunion de la SCE
  - 3.1 Adoption
  - 3.2 Affaires en découlant
- 4 - Projet de révision des instruments d'évaluation des enseignements
- 5 - Présentation des résultats de la consultation effectuée au sujet de la plage horaire des cours à l'Université du Québec en Outaouais
- 6 - Projet de modification du *Mandat et composition de la Sous-commission des études*
- 7 - Projet de modification du *Mode de fonctionnement de la Sous-commission des études* et de remplacement du *Règlement de régie interne de la Sous-commission des études*
- 8 - Projet de modification du *Régime des études de premier cycle* en vue de l'octroi du grade de bachelier par cumul de majeures, de mineures ou d'un ensemble de cours (modification de l'article 13 et ajout de l'article 14)
- 9 - Suivi de l'évaluation et projet de modification du Baccalauréat en travail social
- 10 - Projet de modification du Certificat en planification financière
- 11 - Projet de protocole d'entente fixant les modalités d'association entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Université du Québec à Montréal concernant le programme de Doctorat en psychologie de l'Université du Québec à Montréal
- 12 - Prochaine réunion
- 13 - Levée de l'assemblée

## 2 - PERIODE D'INFORMATION ET QUESTIONS

Le doyen des études remet aux membres la liste des projets 2002-2003 (annexe A) menés par le décanat des études. Il met en contexte chaque projet et précise quel en est le niveau d'avancement des travaux afin que les membres aient un aperçu du moment de leur présentation à la Sous-commission .

À la liste présentée il faut ajouter les projets suivants :

- . Plafond d'étudiants par cours-groupes : cette norme est à revoir car elle ne correspond pas aux politiques en vigueur dans tous les départements.
- . Article 10.1 du *Régime des études de premier cycle*, par. 5 : la proportion maximale de l'évaluation globale pouvant être allouée à un mode d'évaluation est actuellement de 50%. Cette proportion doit être révisée.
- . Normes et directives relatives à l'évaluation globale des étudiants : un grand nombre de demandes –5 pour le dernier trimestre uniquement- ont été présentées au doyen des études concernant la révision d'évaluations d'étudiants comportant une proportion de résultats A et A<sup>+</sup> nettement supérieure aux proportions normalement rencontrées. Afin de parer aux abus possibles, le doyen estime qu'il faudrait développer des normes et des directives qui permettront de guider les professeurs pour que l'ensemble des résultats respecte la distribution normale.
- . Refonte du *Régime des études de premier cycle* : la dernière édition du régime date de 1998 ; certains articles ont été amendés depuis et le *Règlement général 2 Les études de premier cycle* de l'Université du Québec a fait l'objet d'une refonte en 2001. Le doyen des études souhaite harmoniser le régime de l'UQO en conséquence.

## 3 - PROCES-VERBAL DE LA SEPTIEME REUNION DE LA SCE

### 3.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Alain Beaufils  
appuyée par monsieur Sylvain Coutu  
le procès-verbal de la septième réunion est adopté à l'unanimité.

### 3.2 Affaires en découlant

Les projets suivants, qui avaient reçu un avis favorable de la Sous-commission des études, ont été soumis et adoptés par la Commission des études lors de sa 214<sup>e</sup> réunion tenue le 12 novembre 2002 :

- Modification du programme *Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences comptables* : résolution 214-CE-1407 ;
- Création d'un profil d'accueil de la francophonie canadienne aux programmes de baccalauréat de l'Université du Québec en Outaouais : résolution 214-CE-1408 ;
- Consultation au sujet d'un instrument d'évaluation des enseignements (Stages) : résolution 214-CE-1409.

## 4 - PROJET DE REVISION DES INSTRUMENTS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

### *Présentation du projet*

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la Sous-commission des études un projet de révision des instruments d'évaluation des enseignements destinés aux étudiants. L'instrument uniforme actuel fait l'objet de plusieurs critiques notamment qu'il ne peut être utilisé pour l'évaluation des stages ni pour l'évaluation des enseignements aux études supérieures. D'autre part, cet instrument n'ayant jamais été évalué, il est pertinent de procéder à une analyse factorielle afin de vérifier si les échelles conviennent.

Le doyen présente le projet de révision selon les trois volets suivants sur chacun desquels les membres sont invités à se prononcer :

- 1 – étude de la structure factorielle de l'instrument actuellement utilisé pour l'évaluation des cours-groupes et proposition de modifications mineures;
- 2 – proposition d'un instrument d'évaluation des activités de stage à partir des résultats d'une consultation réalisée auprès des étudiants et des personnels impliqués en stage ;
- 3 – élaboration d'une structure-cadre des instruments d'évaluation des enseignements permettant l'adaptation des instruments à des situations particulières non couvertes par l'instrument actuel (stages, cycles supérieurs, etc.), tout en permettant de générer des résultats comparables d'un instrument à l'autre en termes d'échelles et de scores.

Pour le dépôt à la Commission des études, chaque volet aura son *Avis d'inscription* et sa *Résolution*.

Le doyen rappelle en dernier lieu que les objets d'évaluation prévus à la *Politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement* ont été pris en compte dans l'élaboration des instruments proposés.

### 4.1 Modification de l'instrument actuel

La mise à jour de l'instrument actuel consisterait à 1) générer des échelles complètes en respectant la structure factorielle ; 2) corriger l'erreur de mesure de l'évaluation globale ; 3) produire 6 cotes : 4 facteurs + évaluation globale + moyenne globale ; 4) ajouter deux items d'évaluation globale rendant l'instrument plus conforme à l'état de l'art dans le domaine : a- *Je recommanderais ce professeur à d'autres étudiants de mon programme* ; b- *Je recommanderais ce cours à d'autres étudiants de mon programme*.

### *Commentaires des membres*

- Éviter les éléments qui ne sont pas sous le contrôle du professeur tel le matériel didactique, l'environnement physique, l'environnement humain ;
- item «*Je recommanderais ce professeur à d'autres étudiants de mon programme*» est subjectif ; il pourrait être remplacé par un item vérifiant un aspect qui témoigne de la qualité de l'enseignement, l'atteinte des objectifs du cours par exemple ;
- item «*Je recommanderais ce cours à d'autres étudiants de mon programme*» ne peut s'appliquer pour les cours obligatoires ; cet item est intéressant dans le cadre de l'évaluation de programme mais ne constitue pas un élément d'évaluation du professeur et devrait être exclu de la moyenne globale ;
- modifier la mention N/A Non applicable pour S. O. Sans objet.

### *Recommandations*

- Ajout d'un item non comptabilisé dans le dossier de l'enseignant portant sur la pertinence du cours dans le programme;
- item «*Je recommanderais ce professeur à d'autres étudiants de mon programme*» est modifié pour «*Les enseignements de ce professeur m'ont permis d'atteindre les objectifs d'apprentissage du cours*» ;
- item «*Je recommanderais ce cours à d'autres étudiants de mon programme*» est exclu du calcul de la moyenne globale ;
- modifier la mention N/A Non applicable pour S. O. Sans objet.

Les membres se prononcent à l'unanimité en faveur des modifications proposées pour l'instrument d'évaluation des enseignements – Cours-groupes.

#### **4.2 Instrument d'évaluation de la supervision des stages**

Cet instrument a été conçu de sorte à respecter la structure de l'instrument initial. Les résultats de la consultation montrent que tous les items sont jugés «plutôt utile», «utile» ou «essentiel». Le module et le département des sciences de l'éducation ont utilisé cet instrument à titre expérimental à l'automne 2002 et l'estiment très intéressant.

Le mot «superviseur» pourrait être remplacé par professeur associé pour convenir à différentes situations.

##### *Commentaires des membres*

- Item «*Je recommanderais mon superviseur à d'autres étudiants*» est pertinent ici car il est important que l'étudiant soit à l'aise avec son superviseur ;
- l'expression «indicateurs de ma performance» pourrait être modifiée, certains étudiants ne savent pas ce qu'elle signifie ;
- éviter encore ici les éléments sur lesquels le superviseur n'a pas de contrôle tel les locaux de supervision ;
- l'instrument proposé est très bien fait ; il faudrait s'assurer qu'il convient à tous les stages ;
- préciser qu'il s'agit de l'évaluation de stages crédités car cet instrument d'évaluation ne peut être complété lors des stages coopératifs qui sont supervisés par des agents de stage et non par des professeurs.

Les membres se prononcent à l'unanimité en faveur du nouvel instrument proposé pour l'évaluation des enseignements – Stages crédités.

#### **4.3 Instrument-cadre**

L'intérêt de cet instrument est qu'il permet d'adapter le questionnaire d'évaluation aux particularités d'un programme tout en assurant le respect des échelles de mesure. Les items peuvent être modifiés selon les besoins de chaque programme mais l'évaluation demeure comparable pour tous les professeurs quel que soit leur programme d'enseignement.

Afin qu'un instrument adapté pour un programme soit valide le département présentera l'instrument à la Sous-commission des études pour adoption ultérieure par la Commission des études. Cette procédure permettra de s'assurer que le libellé des questions est conforme à l'objectif visé par l'item.

Les membres se prononcent à l'unanimité en faveur du nouvel instrument-cadre proposé pour l'évaluation des enseignements – Cours-groupes et stages crédités.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Alain Beaufile  
appuyée par madame Madeleine Lussier  
la résolution 8-SCE-24 est adoptée à l'unanimité.

#### **5 - PRESENTATION DES RESULTATS DE LA CONSULTATION EFFECTUEE AU SUJET DE LA PLAGE HORAIRE DES COURS A L'UNIVERSITE DU QUEBEC EN OUTAOUAIS**

D'après les résultats de la consultation, seule la tranche horaire 19 h 30 à 22 h 30 pose problème

##### *Commentaires des membres*

- Est-il envisageable de planifier un horaire de fin de semaine pour les cours ayant plusieurs groupes ?

Le doyen va examiner cette possibilité.

Après délibérations, sur proposition de madame Madeleine Lussier  
appuyée par monsieur Sylvain Coutu  
la résolution 8-SCE-25 est adoptée à l'unanimité.

#### **6 - PROJET DE MODIFICATION DU MANDAT ET COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION DES ETUDES**

##### *Présentation du projet*

La modification vise à inclure la possibilité que la Sous-commission des études recommande à la Commission des études le remplacement d'un de ses membres, en cours de mandat, advenant le cas

où ce membre n'est plus en mesure d'assumer ou n'assume plus pleinement les fonctions qui lui sont attribuées au sein de la Sous-commission des études.

Après discussion, les membres de la Sous-commission conviennent qu'advenant cette situation, qui est demeurée jusqu'ici exceptionnelle, certaines mesures internes simples pourraient être mises en place. Par ailleurs, la Sous-commission peut toujours référer à la Commission des études en cas de litige majeur.

En conséquence, le doyen retire la résolution proposée.

**7 - PROJET DE MODIFICATION DU *MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA SOUS-COMMISSION DES ETUDES* ET DE REMPLACEMENT DU *REGLEMENT DE REGIE INTERNE DE LA SOUS-COMMISSION DES ETUDES***

***Présentation du projet***

Compte tenu de la réorganisation des instances conseils auprès de la Commission des études, il y a lieu de mettre à jour et de réviser les règlements guidant les opérations de la Sous-commission des études. Lors de la révision de ces documents, il est apparu que nombre de règles se retrouvaient dans l'un et l'autre document. Le doyen des études suggère à la Sous-commission de rapatrier toutes les règles en un seul document, soit le *Mode de fonctionnement de la Sous-commission des études*. Les deux principales modifications apportées sont : 1) le résultat d'un vote de la Sous-commission des études sera inscrit sur la résolution ; 2) advenant le cas où, à la suite d'un vote, les voix sont également partagées, le vote du président est prépondérant.

***Commentaires des membres***

- Ces modifications sont conformes à ce qui se fait dans d'autres organisations ;
- la notion de conflit d'intérêts devrait être mieux définie ;
- les observateurs devraient continuer à pouvoir participer aux délibérations sans toutefois avoir le droit de vote.

***Informations complémentaires***

L'ajout de la mention relative au conflit d'intérêts vise essentiellement à ce que chaque membre puisse identifier s'il a ou non un intérêt personnel dans ce dossier.

***Recommandation***

L'article 3.3 sera modifié de sorte à permettre aux observateurs de participer aux délibérations.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Alain Beaufile  
appuyée par madame Madeleine Lussier  
la résolution 8-SCE-26 est adoptée à l'unanimité.

**8 - PROJET DE MODIFICATION DU *REGIME DES ETUDES DE PREMIER CYCLE EN VUE DE L'OCTROI DU GRADE DE BACHELIER PAR CUMUL DE MAJEURES, DE MINEURES OU D'UN ENSEMBLE DE COURS (MODIFICATION DE L'ARTICLE 13 ET AJOUT DE L'ARTICLE 14)***

***Présentation du projet***

Le projet vise à octroyer le grade de bachelier par cumul de majeures, de mineures ou d'un ensemble de cours. Le *Régime des études* doit être modifié en conséquence. L'octroi du grade de bachelier par cumul permettrait aux étudiants qui n'ont pas réussi toutes les exigences de leur programme d'études initial (qui ont échoué un stage par exemple) mais qui satisfont les conditions requises pour un grade par cumul d'obtenir un diplôme reconnaissant leurs acquis. De plus, l'octroi du grade de bachelier par cumul s'avère nécessaire compte tenu du fait que l'UQO offre désormais des programmes de majeures et de mineures.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jacques-André Lequin  
appuyée par monsieur Serge Gagnon  
la résolution 8-SCE-27 est adoptée à l'unanimité.

**9 - SUIVI DE L'EVALUATION ET PROJET DE MODIFICATION DU BACCALAUREAT EN TRAVAIL SOCIAL**

***Présentation du projet***

Ce projet de modification fait suite au Rapport d'auto-évaluation qui a déjà été soumis à la Commission des études. Le doyen des études formule les commentaires suivants quant au dossier soumis :

- 1- Préciser les modifications à apporter aux objectifs des stages. Compte tenu des délais (1999-2003) la Sous-commission risque de réagir fortement à un dossier incomplet à ce sujet, d'autant plus qu'il y a un accent clair sur le rôle central des stages (un des trois axes de formation). La gradation des apprentissages du Laboratoire, au Stage I et au Stage II n'est pas apparente dans les plans de cours. Le nouveau titre des deux stages n'est pas assez explicite; il faut indiquer quels apprentissages sont visés. De plus, l'organisation des cours repose sur la prémisse de la spécificité du travail social en tant que forme d'intervention « différente » (alors que l'introduction du document insiste sur le caractère générique de la formation); il faudrait en conséquence que ce caractère spécifique ressorte plus clairement dans les objectifs des stages. Je ne sais pas si certains membres vont pousser leur questionnement aussi loin, mais c'est possible que ça se passe ainsi, d'autant plus que la Sous-commission comprend plusieurs membres provenant de disciplines connexes (éducation et psychoéducation en particulier). Une solution simple et rapide serait de modifier le titre et les objectifs rapidement puis de faire travailler le comité sur les plans de cours.
- 2- Il faudrait harmoniser la terminologie utilisée dans le texte : 1) on parle parfois des interventions spécifiques au travail social, des pratiques du travail social, des champs de pratique du travail social, des interventions sociales, des pratiques sociales et des interventions psychosociales alors que chaque terme fait référence à des concepts différents; 2) plusieurs titres de cours commencent par « TRAVAIL SOCIAL ET DÉPENDANCES; VIELLISSEMENT; AUPRÈS DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS... sauf les cours SANTÉ MENTALE ET TRAVAIL SOCIAL et DIVERSITÉ CULTURELLE ET TRAVAIL SOCIAL » où l'ordre est inversé.
- 3- Politique du français : les informations présentées à ce sujet sont incomplètes. Le lecteur ne sait pas exactement ce qui va être fait, par qui et à quel moment. Les membres étudient ce point avec minutie et ils risquent d'y réagir et de demander des éclaircissements.
- 4- Activités intellectuelles : le message transmis à ce sujet est contradictoire. On affirme au début du document qu'il n'y a pas de solution satisfaisante pour ensuite indiquer que tous les cours visent cet objectif et qu'une semaine d'activités dont la nature reste à déterminer sera organisée. Des précisions à cet égard seront certainement demandées en séance.
- 5- Séquence des cours MÉTHO – THÉORIE ET PRATIQUE : ce modèle où les opérations sont enseignées avant la présentation du rationnel théorique les étayant devrait être présenté. Quel rationnel y préside et quelle distinction peut-on faire entre la méthodologie de l'intervention et la pratique de l'intervention?
- 6- L'article 2.2.7 du règlement no 2 du réseau UQ stipule que les programmes de baccalauréat comprennent normalement une activité-synthèse en fin de programme. Le cheminement prévu ici se termine de façon abrupte au trimestre 6 : un stage de 12 crédits et un cours optionnel; par ailleurs, l'activité-synthèse est un cours optionnel. Il faudrait résoudre ce problème soit en modifiant le statut de ce cours pour le rendre obligatoire en fin de programme, soit en indiquant pourquoi une activité-synthèse n'est pas requise.
- 7- Il faudra rédiger les objectifs des descriptions de cours en format opérationnel standardisé. Cette tâche est réalisée au décanat.
- 8- Certaines des modifications apportées ne portent que sur le titre du cours (par exemple changer **et** pour **en**), ce qui exige la création d'un nouveau sigle à insérer dans la banque de cours avec le risque que l'ancien cours soit fréquemment confondu avec le nouveau dans les cheminements étudiants et pour les fins de traitement des équivalences. Il serait beaucoup plus simple de ne pas introduire des modifications aussi légères dans le titre.
- 9- Les sigles des cours sont exclusivement des TSO ou des SOC, alors que le contenu est clairement de nature PSY ou SSA ou SME. Ceci génère une impression de fermeture et de monodisciplinarité du programme qui rend moins probable l'inscription d'étudiants d'autres programmes aux cours que l'on souhaite ouvrir (par exemple, un cours intitulé DIVERSITÉ CULTURELLE est peut-être plus accrocheur que DIVERSITÉ CULTURELLE ET TRAVAIL SOCIAL).

Il faut aussi faire cheminer rapidement le dossier d'évaluation et de modification du certificat en travail social, étroitement associé au baccalauréat.

#### *Commentaires des membres*

- Les membres de la Sous-commission jugent que dans l'ensemble, les commentaires transmis par le décanat épousent leur opinion.
- Les deux cours d'enrichissement obligatoires intégrés au programme ne s'éloignent pas assez de la discipline pour répondre aux exigences du règlement relatif aux crédits d'enrichissement.
- Il est étonnant de ne retrouver aucune mention de la formation à l'évaluation de programmes, compte tenu de l'importance de cette opération professionnelle pour les travailleurs sociaux.
- Plusieurs travailleurs sociaux (en particulier en CLSC) doivent faire des évaluations d'enfants, de familles ou de situations familiales. On devrait en conséquence retrouver dans

le cursus une formation plus complète dans le domaine du développement de l'enfant, entre autres au plan biologique, dimension absente du programme.

- Le programme dans son ensemble s'annonce comme polyvalent au plan de l'orientation, ce qui ne transparaît pas dans la structure, les descriptions et les contenus des cours. L'ouverture disciplinaire devrait être plus manifeste.
- Plusieurs des commentaires du décanat et de la Sous-commission appellent des modifications qui se traduiront par la nécessité de retourner le projet au département et au conseil de module pour avis ou approbation.
- En conséquence, les membres de la Sous-commission ne retiennent pas la proposition faite par le doyen à l'effet d'approuver le projet de modification sous réserve de corrections apportées avant le dépôt du document à la Commission des études. Ils préfèrent que le document amendé soit déposé à la Sous-commission.

Les membres se prononcent à l'unanimité contre la proposition et demandent plutôt au responsable du Baccalauréat en travail social d'assurer les suivis proposés par la Sous-commission des études.

## **10 - PROJET DE MODIFICATION DU CERTIFICAT EN PLANIFICATION FINANCIERE**

### ***Présentation du projet***

Ce programme est offert en extension conformément à un protocole d'entente avec l'Université du Québec à Montréal. L'UQAM a modifié son programme et, selon le protocole d'entente, l'UQO se doit d'apporter les modifications requises. Des cours de 2 crédits sont remplacés par des cours de 3 crédits ; la base d'admission est modifiée en enlevant l'exigence des cours de mathématiques qui n'est pas requise par l'UQAM.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Alain Beaufiles appuyée par monsieur Jacques-André Lequin la résolution 8-SCE-28 est adoptée à l'unanimité.

## **11 - PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE FIXANT LES MODALITES D'ASSOCIATION ENTRE L'UNIVERSITE DU QUEBEC EN OUTAOUAIS ET L'UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL CONCERNANT LE PROGRAMME DE DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL**

### ***Présentation du projet***

L'implantation du programme s'inscrit dans les orientations de développement de l'enseignement et de la recherche en psychologie. Elle répond de plus à la volonté de l'UQO d'accroître l'offre de programmes d'études de cycles supérieurs, plus particulièrement au niveau du troisième cycle. L'offre par association avec l'UQAM poursuit notre collaboration avec cette constituante. Par ailleurs, le programme de Doctorat en psychologie de l'UQAM s'inspire du modèle «professionnel-universitaire» qui est celui privilégié par l'American Psychological Association. L'UQO choisit ce modèle afin de mieux cibler les besoins de formation des futurs psychologues de l'Outaouais. Dans le cadre de cette entente, la scolarité se fera à l'UQAM puis la thèse ou le stage clinique se fera à l'UQO. Seuls les étudiants de l'UQO sont admissibles à ce programme et l'UQAM a des places réservées pour nos étudiants.

### ***Commentaires des membres***

Un membre ne voit pas très bien quel est l'intérêt, tant pour l'UQO que pour les étudiants, de ce type d'association.

### ***Informations complémentaires***

La mise sur pied d'un programme autonome exige l'acceptation de plusieurs instances dont le ministère de l'Éducation. L'offre d'un programme d'abord en association nous permet d'acquérir une expertise (encadrer des doctorants), de démontrer notre capacité. Par la suite il est possible de demander l'autonomie et l'Université peut faire valoir ses acquis.

Par ailleurs plusieurs étudiants souhaitent poursuivre leurs études avec des professeurs de l'UQO, l'association le leur permet. Les professeurs de l'UQO pourront aussi encadrer des étudiants de l'UQAM. L'UQO offrira des bourses pour faciliter la mobilité des étudiants.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Alain Beaufiles appuyée par monsieur Sylvain Coutu la résolution 8-SCE-29 est adoptée à l'unanimité.

## **12 PROCHAINE REUNION**

La Sous-commission des études se réunira à nouveau le 19 février 2003.

**13 - LEVEE DE LA REUNION**

Sur proposition de monsieur Alain Beaufils  
Appuyée par monsieur Daniel Pelletier  
les membres conviennent de lever la réunion à 12 h 39.

\*\* Document original signé

---

Le président

---

La secrétaire par intérim